AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de Mouchin

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 9 Septembre 2022, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de MOUCHIN, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Lundi 10 Octobre 2022 à 13h30 au Jeudi 10 Novembre 2022 à 12h00 inclus soit 32 jours consécutifs. Monsieur François VINATIER, ingénieur territorial, retraité, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de MOUCHIN aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - lundi, mercredi, vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - mardi et jeudi de 8h00 à 12h00 - samedi de 9h00 à 12h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Chemin d'accès :

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de MOUCHIN
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de MOUCHIN lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.mouchin@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr
via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de MOUCHIN les jours et heures suivants :

Lundi 10 Octobre 2022 de 13h30 à 16h30

Samedi 5 Novembre 2022 de 9h00 à 12h00

Jeudi 10 Novembre 2022 de 9h00 à 12h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de MOUCHIN et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.